# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2019

PLF POUR 2020 - ( $N^{\circ}$  2272)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º I-3

présenté par le Gouvernement

#### **ARTICLE 37**

I. - Rédiger ainsi les lignes suivantes de l'état A annexé : BUDGET GÉNÉRAL

Numéro	Intitulé de la recette	(en euros) Évaluation
de ligne	initiale de la l'écette	pour 2020
	1. Recettes fiscales	
	4. Autres impôts directs et taxes assimilées	19 969 569 000
1499	Recettes diverses	834 569 000
	7. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	37 342 106 954
1799	Autres taxes	780 000 000 (en euros)
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Évaluation pour 2020
	1. Recettes fiscales	432 893 770 867
	4. Autres impôts directs et taxes assimilées	19 969 569 000
	7. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	37 342 106 954
	Total des recettes brutes (1 + 2)	447 258 044 121
	Total des recettes, nettes des prélèvements $(1+2-3)$	384 746 477 790

I. - Rédiger ainsi les lignes suivantes de l'état A annexé :BUDGET GÉNÉRALI. - Rédiger ainsi les lignes suivantes de l'état A annexé :BUDGET GÉNÉRAL Récapitulation des recettes du budget général

**N° I-3** 

**N**° **I-3** 

II. - En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2 :

**N**° **I-3** 

(En millions d'euros \*)

		(En million	sa caros j
	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	432 894	478 121	
A déduire : Remboursements et dégrèvements	141 130	141 130	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	291 763	336 991	
Recettes non fiscales	14 364		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	306 128	336 991	
A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne	62 512		
Montants nets pour le budget général	243 616	336 991	- 93 375
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	6 028	6 028	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	249 644	343 019	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens	2 118	2 141	- 23
Publications officielles et information administrative	177	157	+ 21
Totaux pour les budgets annexes	2 295	2 297	- 3
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants : Contrôle et exploitation aériens			
Publications officielles et information administrative	0	29	

Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours		2 324	2 327	
Comptes spéciaux				
Comptes d'affectation spéciale		82 381	81 195	+ 1 186
Comptes de concours financiers		127 440	128 736	- 1 296
Comptes de commerce (solde)				+ 54
Comptes d'opérations monétaires (solde)				+ 91
Solde pour les comptes spéciaux	xx			+ 35
Solde général	xx			- 93 342

<sup>\*</sup> Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

#### III. - En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 5 :

(En milliards d'euros)

(En mitte	iras a euros)
Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	136,4
Dont remboursement du nominal à valeur faciale	130,5
Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres	5,9
indexés)	
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	1,8
Amortissement des autres dettes reprises	0,5
Déficit à financer	93,3
Autres besoins de trésorerie	-1,3
m . 1	220.5
Total	230,7
Ressources de financement	
Émissions de dette à moyen et long termes nettes des rachats	205,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	2,0
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	10,0
Variation des dépôts des correspondants	6,4
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et	3,8
des placements de trésorerie de l'État	] 3,8
Autres ressources de trésorerie	3,5
Total	230,7

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un premier temps, elle vise à supprimer l'article 26 bis introduit par l'amendement n° 1207 tendant à élargir l'assiette du FCTVA aux dépenses de services de l'informatique en nuage et aux dépenses de logiciel en tant que services : il s'agit, en effet, de dépenses de fonctionnement qui ne correspondent pas à l'objectif du FCTVA de soutien à l'investissement local.

Dans un second temps, il s'agit de supprimer l'augmentation de 15 M€ du plafond de la taxe sur les paris sportifs affectée au profit du budget de l'Agence nationale du sport (ANS) introduite par les amendements n° 2327 et 2965. Cette hausse de plafond conduirait à une augmentation des moyens de l'agence à due concurrence. Or, l'ANS bénéficie de la fiscalité affectée à l'ex-CNDS, soit en PLF 2020 de trois taxes affectées dont les plafonds cumulés s'élèvent à 146,4 M€et également d'abondements du budget général.